



## **Charte de partenariat et de mise en œuvre d'un "Plan Herbe, Prairies, Élevage sur le massif des Vosges"**

### **Préambule**

Le massif des Vosges est un territoire agricole dynamique, où les prairies permanentes, les élevages à l'herbe et les paysages façonnés par les activités agropastorales représentent un enjeu économique, écologique et culturel majeurs à court et moyen terme.

Face aux défis du changement climatique, à la pression sur les surfaces agricoles et à la nécessaire transition des systèmes de production, les partenaires du massif des Vosges affirment leur volonté commune de poursuivre et renforcer la place des prairies et de l'élevage à l'herbe dans les dynamiques territoriales. Ces composantes constituent des piliers essentiels de l'identité, de la biodiversité et de la résilience des acteurs et des territoires du massif.

Cette charte traduit un engagement collectif du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, du Parc naturel régional des Vosges du Nord, des Communautés de communes de la Vallée de la Bruche et de la Vallée de Villé, du PETR de la Déodatie, des Chambres d'agriculture et de l'Association Mosellane d'Économie Montagnarde. Ce travail collectif s'inscrit dans une démarche de co-construction historique avec un ensemble d'acteurs et de partenaires institutionnels, des domaines de la recherche, de l'enseignement, des associations environnementales et professionnelles et toute autre partie prenante.

Ensemble, ils se fédèrent pour l'élaboration d'un "**Plan Herbe, Prairies, Élevage sur le Massif des Vosges**" (**PHPE**), cadre de coopération, d'expérimentation et d'action au service d'un développement durable et équilibré des milieux prairiaux et de soutien à la filière élevage du massif des Vosges.

Cette charte est destinée à entériner l'engagement des territoires, des Chambres d'agriculture et partenaires institutionnels pour un renforcement des moyens humains et financiers au travers un Plan d'actions ambitieux pour les années à venir.

### **Article 1 – Les fondements**

La Charte et la démarche de construction du "**Plan Herbe, Prairies, Élevage du massif des Vosges**" s'inscrit dans la continuité des coopérations engagées depuis plusieurs années au sein d'un collectif « massif » regroupant de nombreux acteurs et de territoires engagés autour de valeurs communes :

- **Préserver et reconquérir** les prairies naturelles et les surfaces herbagères menacées de dégradation, de destruction ou de déprise ;

- **Favoriser une approche transversale**, conciliant économie, environnement et société ;
  - **Reconnaitre la multifonctionnalité** des espaces prairiaux: production et santé animale, paysage, biodiversité, ressource en eau, stockage de carbone, cadre de vie et attractivité touristique ;
  - **Soutenir la viabilité des exploitations** notamment dans leur adaptation aux enjeux actuels et à venir (renouvellement des générations, défis climatiques, etc) ;
  - **Promouvoir une gouvernance collaborative et partenariale**, à l'échelle inter-régionale, inter-départementale et inter-versants.
- 

## **Article 2 – Constats et besoins partagés**

Les partenaires reconnaissent un ensemble **de défis majeurs et de besoins communs** dont les principaux sont les suivants :

- **Animation et coordination à l'échelle du massif des Vosges**, afin d'assurer la cohérence, la transversalité et la continuité des actions entre partenaires et acteurs socio-économiques des territoires.
  - **Capitalisation des expériences et des expérimentations**, dans un objectif de transfert et d'innovation partagée ;
  - **Développement économique des filières**, pour mieux valoriser les produits issus de l'élevage à l'herbe de montagne (lait, viande, fromages, circuits courts) notamment au travers leurs externalités environnementales et sociales;
  - **Adaptation au changement climatique**, avec la gestion de l'eau, la résilience des prairies et l'adaptation des pratiques d'élevage ;
  - **Pérennisation et évolution des dispositifs** de soutien à la gestion agroécologique des surfaces (MAEC, PSE, programmes de restauration pastorale et paysagère) ;
  - **Mise en place d'un observatoire des prairies permanentes**, pour suivre les dynamiques d'usage, et leurs performances agroécologiques;
  - **Renforcement des soutiens techniques et financiers**, adaptés aux spécificités des systèmes d'élevages présents sur le massif ;
  - **Communication et sensibilisation**, pour faire connaître la multifonctionnalité des prairies permanentes et le rôle des éleveurs pour la qualité des paysages et la préservation de la biodiversité ;
- 

## **Article 3 – Intentions et valeurs**

Les signataires s'engagent à construire un **plan intégré, dynamique et coopératif** reposant sur les principes suivants :

- **Renforcement de la place de l'herbe** dans les systèmes d'élevage, pour des pratiques durables, économies et valorisantes ;
  - **Co-construction et concertation** en associant les acteurs locaux à toutes les étapes du plan et notamment en favorisant l'adhésion d'un maximum de signataires du PHPE ;
  - **Complémentarité avec les dispositifs existants**, en complète cohérence avec les politiques locales, départementales, régionales et nationales ;
  - **Optimisation des moyens humains, techniques et financiers** grâce à la mutualisation et à la coordination entre les partenaires.
- 

#### **Article 4 - Objectifs opérationnels du Plan**

Le “**Plan Herbe, Prairies, Élevage du Massif des Vosges**” sera structuré autour de cinq axes :

##### **A – Étudier et expérimenter**

Développer des programmes d’expérimentation et d’innovation technique (gestion de la ressource herbagère, diversification, adaptation climatique, rotation des pâturages) et capitaliser les résultats à l’échelle du massif.

##### **B – Accompagner**

Structurer et renforcer l’accompagnement des acteurs publics et privés pour améliorer leur résilience dans un contexte de changements globaux.

##### **C – Valoriser économiquement**

Soutenir les filières locales de valorisation des produits issus de l’herbe : labels, circuits courts, restauration collective, tourisme rural et promotion des produits de montagne.

##### **D – Communiquer et sensibiliser**

Informer et mobiliser les citoyens, les élus et les acteurs économiques autour du rôle central des prairies et de l’élevage à l’herbe, à travers des campagnes, journées techniques et événements de valorisation.

##### **E – Mutualiser et coordonner**

Structurer la gouvernance interterritoriale, assurer la cohérence entre les initiatives locales, régionales et nationales, et développer des outils partagés.

Autour de ces 5 axes, 18 leviers ont été identifiés (voir annexe 1) et permettront d’établir des fiches-actions opérationnelles qui constitueront les éléments de référence du futur Plan herbe, prairies, élevage (PHPE).

Des actions sont d’ores et déjà en cours sur différents territoires du massif et participent à affirmer l’ambition d’un travail collectif et transversal dans l’esprit du PHPE.

#### **Article 5 - Modalités de mise en œuvre**

Le **Plan Herbe, Prairies, Élevage du Massif des Vosges** doit s’inscrire dans la durée et pour se faire, il est proposé de travailler à son organisation future sur les principes suivants :

- La gouvernance du PHPE est assurée par un **Comité de pilotage inter massif** réunissant l'ensemble des signataires et animé par une coordination à l'échelle du massif. Il veillera à la bonne cohérence des actions mises en œuvre.
  - Un **Comité technique inter massif** sera constitué et intégrera des partenaires signataires ou non signataires de la Charte, pour traiter des approches thématiques (connaissance, foncier, filières, communication, agropastoralisme, ...) afin d'améliorer la mise en oeuvre et le suivi du PHPE.
  - La maîtrise d'ouvrage et le financement des actions du PHPE pourront être portées individuellement ou collectivement par les partenaires signataires de la charte ou leurs partenaires.
  - Les actions seront dans la mesure du possible inscrites dans une programmation pluriannuelle et pourront faire l'objet de soutiens financiers croisés (Crédits européens, État, collectivités territoriales, Agences de l'eau, organismes privés,...).
- 

## **Article 6 - Engagements des partenaires**

Chaque signataire de la présente charte s'engage à :

- **Participer** activement aux travaux et instances de gouvernance ;
- **Mobiliser** ses moyens et compétences pour la mise en œuvre des actions ;
- **Partager** ses expériences et données dans une logique de transparence et de coopération ;
- **Promouvoir** le **Plan Herbe, Prairies, Élevage du Massif des Vosges** comme un levier d'innovation territoriale et de cohésion du massif.

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges assure la coordination et l'animation de la Charte jusqu'à la finalisation du PHPE.

---

## **Article 7 – Date d'effet et durée de la Charte**

La Charte prend effet à la date de la signature et ce jusqu'à la validation officielle du PHPE.

Durant cette période, toute demande d'adhésion d'un nouveau signataire pourra être proposée au Comité de pilotage.

Fait à [lieu], le [date].

**Les partenaires signataires :**

- Parc naturel régional des Ballons des Vosges ;
- L'Agence de l'eau Rhin Meuse
- Parc naturel régional des Vosges du Nord
- Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
- Communauté de Communes de la Vallée de Villé
- PETR de la Déodatие
- Association Mosellane d'Economie Montagnarde
- Commissariat à l'aménagement du massif vosgien
- Région Grand Est
- Région
- Département de la Haute-Saône
- Département ....
- Chambre(s) d'Agriculture de...
- CC .....
- .....
- 

**Annexe 1 : Trame du Plan**